
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 avril 2012 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0563

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0564

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet entre la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal;
- 3- d'autoriser le Directeur de la Culture et du Patrimoine à signer le projet de convention au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1125196001

CE12 0566

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'élargissement du portail à la station de pompage Vincent d'Indy.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1120417003

CE12 0567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les Industries Fournier inc., fournisseur unique, pour la mise à niveau de trois presses rotatifs à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 956 980,79 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 28 mars 2012;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1123334007

CE12 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes cadres collectives d'une durée de 12 mois pour la fourniture et le transport, sur demande, d'émulsion de bitume et bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe mentionné en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11975 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Groupes
Construction DJL inc.	A
Insta-Mix inc.	B

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1125331003

CE12 0569

Il est

RÉSOLU :

- 1- de résilier le contrat 13448 de l'appel d'offres public 5556 octroyé à Plomberie Ge-Mo inc. pour l'exécution des travaux d'installation d'équipements pour le chauffage d'appoint de l'aréna Howie-Morenz de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2- de rembourser à Plomberie Ge-Mo inc. un montant de 9 131 \$, soit le montant du chèque visé émis à titre de garantie de soumission pour le contrat 13448;

- 3- d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux d'installation d'équipements pour le chauffage d'appoint de l'aréna Howie-Morenz de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 90 676,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5583;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1120285002

CE12 0570

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 375 697,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire dans l'avenue Stirling, entre le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue Willowdale, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2- d'accorder à les Entreprises Bentech 91259-2201 Québec Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 104,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 200101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1120266002

CE12 0571

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 125 340 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de remplacement de la chaudière à la caserne de pompiers numéro 38, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 842,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5574;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1121035001

CE12 0572

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 132 777,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de remplacement de la chaudière à la caserne de pompiers numéro 9, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Tuyauterie Dunor inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 279,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5573;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1123456002

CE12 0573

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 134 115,51 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réhabilitation par chemisage de la conduite d'eau potable de la 14e Avenue, de la rue Norman à la rue Saint-Georges, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Aquaréhab Eau Potable inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 115,51 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appels d'offres public S1116;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1113228004

CE12 0574

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 424 699 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite, ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1122551001

CE12 0575

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de son plan d'action 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1123220002

CE12 0576

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Atelier 850 afin de réaliser le projet « Programme parascolaire », pour l'année 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1121535007

CE12 0577

Vu la résolution CA12 08 0241 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Bois-Franc, Phase 3A-3.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1124378006

CE12 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1124728003

CE12 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de confier à l'arrondissement de LaSalle l'aménagement d'un circuit d'entraînement extérieur au parc des Rapides, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1125915003

CE12 0580

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 000 CAD).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1121294001

CE12 0581

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 5 948,71 \$ relative au déplacement de M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, à Paris et à Bruxelles, du 27 février au 3 mars 2012, dans le cadre d'une mission économique à Paris et afin d'assister à la réunion du bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Bruxelles;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1125287001

CE12 0582

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 4 427,30 \$ relative au déplacement de M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, à Chicago, du 7 au 9 mars 2012, afin d'assister à la 4e Table ronde de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) des maires et des ministres;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1125287002

CE12 0583

Vu la résolution CA12 22 0107 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 3 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 60 000 \$ à l'arrondissement du Sud-Ouest afin de procéder à la promotion du développement commercial du boulevard Monk pour la réalisation d'un parcours culturel d'art public;
- 2- d'imputer ces virements de crédits de recettes et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1125358012

CE12 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 191 635,0 \$ au PTI 2012-2014, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2011, et ce, pour l'ensemble des arrondissements, selon le document joint au dossier décisionnel;

- 2 - de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2012. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2012 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2012;
- 3 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement;
- 4 - d'adopter un budget supplémentaire de 26 800,0 \$ au PTI 2012-2014, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2011, pour des projets identifiés par les services centraux, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1125337001

CE12 0585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 1 997,0 \$ au PTI 2012-2014, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2011, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'adopter un budget supplémentaire de 56 710,0 \$ au PTI 2012-2014, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés au 31 décembre 2011, pour des projets identifiés et jugés prioritaires, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1125337002

CE12 0586

Vu la résolution CA 12 22 0110 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 3 avril 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une réclamation de 1 041 500 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » en vertu du principe d'auto-assurance afin de pourvoir aux dépenses liées à la remise en état du chalet du parc Ignace-Bourget qui a été détruit totalement par un incendie le 23 janvier 2012;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1123398001

CE12 0587

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service des finances à effectuer les virements appropriés et de périmé les budgets jusqu'à concurrence de 122 597 000 \$ selon le détail des sous-projets qui seront identifiés par les unités d'affaires concernées;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 50 M\$ à la Direction des transports et un virement budgétaire de 15 M\$ à la Direction du matériel roulant en provenance du Service des finances permettant la création et le financement de deux (2) programmes d'investissements pour l'année 2012 :
 - a. Programme de réfection du réseau local de la Ville de Montréal selon les critères convenus;
 - b. Programme de remplacement de véhicules lourds, industriels ou stratégiques ayant atteint ou dépassé la limite de leur durée de vie utile selon les critères convenus;
- 3- d'autoriser la Direction du matériel roulant et des ateliers à lancer un ou plusieurs appels d'offres pour l'acquisition des véhicules retenus dans le cadre du programme de remplacement du matériel roulant.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1125337003

CE12 0588

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) l'ordonnance numéro 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - région Île de Montréal, d'une valeur de 7 529,85 \$ pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard les 1, 2, 4, 8 et 9 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1121543001

CE12 0589

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1123599003

CE12 0590

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1123599002

CE12 0591

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1120870002

CE12 0592

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et de collectrices principales du réseau routier local », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1120824001

CE12 0593

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1110824010

CE12 0594

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Sylvain Gouin à titre de Directeur de projets - systèmes budgétaires dans la classe salariale FM11 (109 340 \$ - 136 680 \$ - 164 020 \$), conformément à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre (CE11 1565).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1120395006

CE12 0595

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes ci-après désignées, pour les postes et classes salariales indiqués en regard de chacune d'elles, en conformité avec l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) :

- Mme Nancy Shoiry au poste de directeur principal – Mise en valeur du territoire dans la classe salariale FM13 (130 080 \$ - 162 600 \$ - 195 120 \$)
- Mme Chantal Gagnon au poste de directeur principal – Culture, patrimoine, sports et vie communautaire dans la classe salariale FM13 (130 080 \$ - 162 600 \$ - 195 120 \$)
- M. Marc Blanchet au poste de directeur principal – Infrastructures, transport et environnement dans la classe salariale FM13 (130 080 \$ - 162 600 \$ - 195 120 \$)
- M. Normand Lapointe à titre de Directeur, adjoint au directeur général dans la classe salariale FM11 (109 340 \$ - 136 680 \$ - 164 020 \$).

Adopté à l'unanimité.

50.002 1120395008

Levée de la séance à 11 h 23

70.001

Les résolutions CE12 0563 à CE12 0595 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville